



Traité Maasserot

Michna 7 - Chapitre 5

חוֹרִי הַגְּמָלִים שָׁלָטו בָּצְדָקָה פְּמִיבָת,
בְּרִי אֲלֹו תִּבְיִים;
שִׁידּוֹעַ שָׁמְדָבָר הַגְּמָרָ גּוֹרְרִין כָּל הַלִּילָה:

Les trous de fourmis qui ont passé la nuit près d'un tas soumis aux dîmes, y sont soumis, car on sait qu'elles ont emporté, durant toute la nuit, une partie de ce tas qui est soumis aux dîmes.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions